

## COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 OCTOBRE 2019

**Etaient présents** : Dominique VÉRET Maire,

Léonard Dillenschneider, Stéphanie Da Costa, Françoise Bosch, Raymonde Joigneault, Pascale Gatti- Chevillon, Yves Chaudat, Philippe Héritier, Daniel Bersot, Martine Bugnot, Annick Sauvain.

**Excusés** : Laurence Patru, Louis-Philippe Forey

### **DELIBERATIONS**

#### **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)- Transferts de compétences au 1<sup>er</sup> Janvier 2019**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du rapport 2019 de la CLECT de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

#### **Adhésion à l'Agence Technique Départementale de Côte d'Or (ATD21)**

Le Maire donne lecture des projets de statuts de la future Agence Technique Départementale initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018 et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure.

L'ATD est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'ATD21, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de Côte-d'Or pour un montant de 200 € (auquel un abattement de 20 % sera appliqué si la délibération est antérieure au 30 septembre) ;
- désigne Monsieur Dominique VÉRET pour siéger à l'Assemblée Générale de l'ATD21.

#### **Point sur les travaux**

Le Maire donne différentes informations :

- Cimetière : la société « Cimetière Collectivités Entreprise » a procédé au relevage de 20 tombes dans le cimetière de Corgoloin ;
- Positionnement du sapin Place de la Mairie : les formalités préalables ont été réalisées auprès des différentes administrations ( Gaz, Enedis, etc...) ;
- Entretien Espaces Verts : un rendez-vous sera demandé à l'entreprise Monnot, suite à son devis de travaux d'entretien des espaces verts ( élagage, abattage) et pour lui expliquer les attentes des élus ( carnet d'entretien) ;
- travaux voirie réfection « Chemin Neuf » : Suite à l'Appel d'Offre en Procédure Adaptée concernant ces travaux, l'entreprise Noirost est retenue pour l'ensemble des travaux ( tranche ferme et optionnelles) pour un prix de 94 931.25€ HT ;
- Le Conseil Municipal souhaite que le Maire prenne un rendez-vous avec la MICA ( Mission Conseil et Assistance aux Collectivités) portant sur l'aménagement de la « Grande Rue ».

## **ONF**

Suite aux dégâts de la tempête du 9 août dernier dans la forêt, un devis présenté par l'ONF est accepté d'un montant de 1275.00€ HT pour sa prestation. Philippe Héritier suggère de demander à Groupama s'ils peuvent intervenir sur ce genre de dommages.

## **SICECO**

Philippe Héritier présente le compte-rendu d'une réunion « CLE » à laquelle il a assisté. Il évoque de même le remplacement des armoires (coffrets vétustes) et la demande qu'il se propose de faire pour des devis sur la pose et dépose des illuminations de Noël.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Contrat à Durée Déterminée de Mr Teddy Paradis, agent communal, est reconduit du 1<sup>er</sup> Novembre 2019 au 31 Mars 2020.

## **REPAS DES AINES**

Le Conseil Municipal choisit le menu du Repas des Aînés qui aura lieu à la salle des fêtes Dimanche 24 Novembre 2019.

## **FIBRE OPTIQUE**

La commission « Fibre Optique » poursuit son travail sur la numérotation des maisons.

## **RECENSEMENT POPULATION**

Un appel à candidature est lancé en vue du recrutement des Agents Recenseurs qui auront à prospecter le village et les hameaux du 15 janvier au 16 février 2020.

## **PLU**

Le Maire informe le Conseil Municipal de deux prochaines réunions concernant l'élaboration du PLU :

- . 30 octobre 2019 de 10 à 12h avec les Personnes Publiques Associées
- . 6 Novembre 2019 à 18H30 pour une réunion Publique à la salle des fêtes

## **DIVERS**

- La Société « Capelli » sera relancée pour une rencontre concernant le lotissement « Le Fourneau3 » ;
- Une réponse sera apportée à ORVITIS quant à sa demande de rétrocession de la voirie du lotissement « SAUSSY » ;
- « Festival Nature » sera reconduit en 2020 ;
- Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de terrain en zone artisanale émanant de Mr Lesage Jean-Claude.

Fin de la séance : 22h30

